

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe,

Suite aux élections municipales et à l'installation du nouveau conseil municipal, le Centre Communal d'Action Sociale de Gondecourt procède au renouvellement de son conseil d'administration. Cet établissement public, présidé par le Maire, joue un rôle clé dans les politiques locales de solidarité, de prévention et d'action sociale.

La délibération du conseil municipal de Gondecourt en date du 27 février 2026 a fixé à 7 le nombre de membres élus et à 7 le nombre de membres nommés par le Maire au Conseil d'Administration du CCAS, le Maire étant Président de droit du C.A. du C.C.A.S.

Un conseil d'administration paritaire

Le conseil d'administration du CCAS repose sur un principe de parité : il est composé à la fois d'élus municipaux et de membres issus du tissu associatif local, nommés par le Maire.

Sont notamment concernées :

- les associations familiales (sur proposition de l'UDAF)
- les associations de retraités et de personnes âgées
- les associations de personnes en situation de handicap
- les associations engagées dans l'insertion et la lutte contre les exclusions

Les associations invitées à se mobiliser

Les associations relevant de ces domaines sont appelées à proposer des candidats pour siéger au conseil d'administration. Chaque structure doit transmettre une liste d'au moins trois personnes susceptibles de la représenter. Les associations partageant un même objet peuvent également présenter une candidature commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS.

Le mandat des membres élus et nommés court jusqu'à la prochaine élection municipale.

Candidatures jusqu'au 14 avril 2026

Les candidatures doivent être adressées au Maire, Président du CCAS, au plus tard le 14 avril 2026 sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat du CCAS contre récépissé.

Gondecourt le 30 mars 2026

Le Maire de Gondecourt, Président du CCAS,

Régis BUÉ

Régis BUÉ

